

REGLES DE FACTURATION DES MERCREDIS-SAMEDIS NEIGE & PLEINE NATURE

Absence pour raison personnelle

Notification avant :

- lundi soir minuit, pour les sorties du mercredi
- jeudi soir minuit, pour les sorties du samedi

Si l'absence est notifiée avant cette échéance la sortie n'est pas facturée.

Absence pour maladie : la sortie ne vous sera pas facturée si vous fournissez un certificat médical stipulant l'éviction de l'accueil de loisirs au plus tard 48 heures après le jour d'absence. Envoi à l'adresse aroeven.clermont-fd@aroeven.fr

Pour déclarer une absence, utiliser uniquement le formulaire accessible à partir :

1. Du lien <https://forms.office.com/e/8ir1x2MqR3>
2. Du flash code

